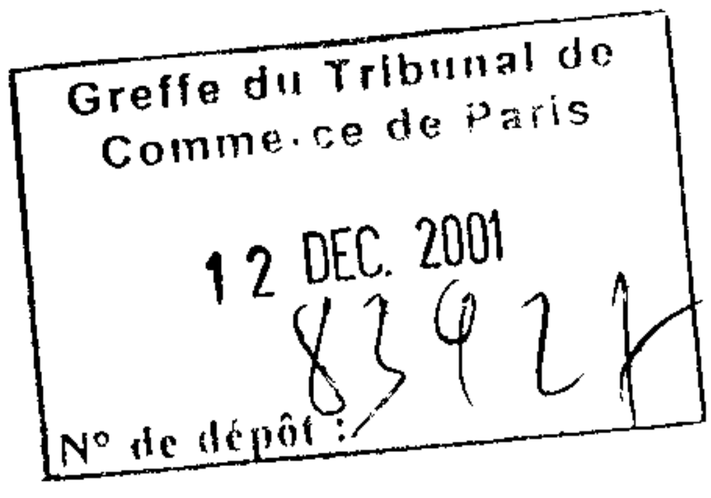
TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
ORDONNANCE DU 11 OCTOBRE 2001

552 021 829



12

APPORT DE TITRES DE LA SOCIETE NATEXIS BANQUES POPULAIRES PAR DIVERS APPORTEURS A LA SOCIETE BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES

Rémy TABUTEAU
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense

Jacques ZACKS
20 bis, Rue Boissière
75116 Paris

Didier KLING
41, Avenue de Friedland
75008 Paris

Commissaires aux Apports

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 11 octobre 2001 concernant l'opération d'apport de 8.625.374 actions de la Société NATEXIS BANQUES POPULAIRES par divers apporteurs à la Société BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES, nous avons établi le présent rapport conformément à l'article L225-147 du Code de Commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de traité d'apport signé par les représentants des sociétés concernées en date du 19 novembre 2001. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

Nous vous présentons, ci-après, notre rapport relatif à l'appréciation de la valeur des apports, selon le plan suivant :

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Objectif de l'opération

1.2. Présentation de la Société dont les titres sont apportés

1.3. Description des apports

II. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences accomplies

2.2. Analyse des valeurs retenues

III. CONCLUSION

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Objectif de l'opération

La présente opération s'inscrit dans le mouvement de réorganisation juridique initié par le Groupe BANQUES POPULAIRES depuis la prise de contrôle de NATEXIS en juin 1998.

L'objectif est de permettre à la BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES de consolider sa position de holding de la Société NATEXIS BANQUES POPULAIRES, filiale cotée du Groupe, lors d'opérations ultérieures d'ouverture du capital de cette dernière à des partenaires extérieurs, conformément aux objectifs annoncés en 1998 dans la note d'information présentée à la COB.

1.2. Présentation de la société dont les titres sont apportés

La société NATEXIS BANQUES POPULAIRES est une société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 542 044 524, dont le siège social est situé 45, rue Saint-Dominique – 75007 Paris.

Son capital social s'élève, à ce jour, à la somme de 706.652.544 euros divisé en 44.165.784 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code Monétaire et Financier ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'Etat dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation des toutes opérations civiles ou commerciales.

La société NATEXIS BANQUES POPULAIRES est inscrite à la cotation au premier marché de EURONEXT PARIS.

1.3. Description des apports

La présente opération consiste en l'apport à la BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES de 8.625.374 actions de la société NATEXIS BANQUES POPULAIRES (N.B.P.) par les apporteurs, ci-après, désignés :

APPORTEURS	Nombre d'actions NBP apportées	Valeur Comptable (en euros)
BICS - BANQUE POPULAIRE, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 55, avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 552 002 313	797.020	61.657.483,89
CASDEN - BANQUE POPULAIRE, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 91, cours des Roches 77186 NOISIEL, immatriculée au RCS de Meaux sous le n° 784 275 778	1.492.339	122.403.466,00
BP ROP BANQUE POPULAIRE, société coopérative de banque populaire à capital variable, dont le siège social est 9, Avenue Newton à Saint-Quentin en Yvelines (78), immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 549 800 373	781.599	62.410.936,62
BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE COMTE DU MACONNAIS ET DE L'AIN, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 1, place de la 1ere armée française 25000 Besançon, immatriculée au RCS de Besançon sous le n° 542 820 352	302.562	21.140.651,67
BANQUE POPULAIRE TOULOUSE-PYRENEES, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 33-47, rue d'Alsace Lorraine 31000 TOULOUSE, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 560 801 300	515.756	40.815.064,28
BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 3, rue François de Curel 57000 METZ, immatriculée au RCS de Metz sous le n° 356 801 571	755.601	61.556.771,10

APPORTEURS	Nombre d'actions NBP apportées	Valeur Comptable (en euros)
BANQUE POPULAIRE ANJOU VENDEE, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 35 rue du Nid de Pie 49000 ANGERS, immatriculée au RCS d'Angers sous le n° 055 200 117	154.233	11.500.175,00
BANQUE POPULAIRE DU TARN ET DE L'AVEYRON, société coopérative de banque populaire à capital variable, dont le siège social est 52-54, place Jean Jaurès 81000 ALBI, immatriculée au RCS d'Albi sous le n° 085 420 172	221.356	16.492.632,60
BANQUE POPULAIRE NORD DE PARIS, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 32, boulevard Jules Guesde 93200 SAINT-DENIS. immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 562 085 704	220.858	15.949.759,28
BANQUE POPULAIRE DE BOURGOGNE, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 14, bd de la Trémouille 21000 DIJON. immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 015 750 706	303.610	23.279.691,05
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 2, avenue de Milan 37018 TOURS, immatriculée au RCS de Tours sous le n° 554 801 589	261.652	19.785.612,59
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 32, bd Carnot 87000 LIMOGES, immatriculée au RCS de Limoges sous le n° 755 501 590	188.909	13.951.302,73
BANQUE POPULAIRE DE LA REGION ECONOMIQUE DE STRASBOURG, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 5-7, rue du 22 Novembre 67000 STRASBOURG. immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° 775 641 657	256.657	18.668.155,53

APPORTEURS	Nombre d'actions NBP apportées	Valeur Comptable (en euros)
BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 14, rue Garibaldi 69003 LYON, immatriculée au RCS de Lyon sous le n° 956 507 875	331.552	23.531.399,17
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 18, bd Jean Moulin 63000 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le n° 775 633 878	256.616	18.291.723,00
BANQUE POPULAIRE DU MIDI, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 10, place de la Salamandre 30000 NIMES, immatriculée au RCS de Nîmes sous le n° 570 200 444	145.103	10.268.825,89
BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 245, bd Michelet 13274 MARSEILLE, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 058 801 481	133.103	9.361.308,00
BANQUE POPULAIRE DES PYRENEES ORIENTALES DE L'AUDE ET DE L'ARIEGE, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 36-38, bd Georges Clémenceau 66000 PERPIGNAN, immatriculée au RCS de Perpignan sous le n° 554 200 808	226.691	16.029.422,81
BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 5, place Jean-Jaurès 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 457 204 071	192.320	13.955.870,31
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 10, avenue Bujault 79000 NIORT, immatriculée au RCS de Niort sous le n° 025 680 240	83.121	6.072.466,00

APPORTEURS	Nombre d'actions NBP apportées	Valeur Comptable (en euros)
BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 457, promenade des Anglais 06200 NICE, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 955 804 448	119.974	8.904.493,19
BANQUE POPULAIRE DU HAUT-RHIN, société coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est 55, avenue du Président Kennedy 68000 MULHOUSE, immatriculée au RCS de Mulhouse sous le n° 945 652 246	90.281	6.169.812,99
BANQUE POPULAIRE DU QUERCY ET DE L'AGENAIS, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège social est Avenue Maryse Bastié 46000 CAHORS, immatriculée au RCS de Cahors sous le n° 571 650 118	110.158	7.706.048,26
BRED BANQUE POPULAIRE, société anonyme au capital de F 1.375.000.000 dont le siège social est 18, quai de la Rapée 75012 PARIS, immatriculée au RCS Paris sous le n° 552 091 795	684.303	48.035.685,03
	8.625.374	**657.938.756,99**

Ces actions seront apportées pour une valeur globale de 657.938.756,99 Euros correspondant à leur valeur nette comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes des Sociétés apporteuses.

II. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et, notamment, nous avons :

- Rencontré les représentants du Groupe NATEXIS BANQUES POPULAIRES avec lesquels nous avons examiné les modalités de l'apport ;

- Consulté les dossiers de travail des Commissaires aux Comptes de la société NATEXIS BANQUES POPULAIRES établis pour le contrôle des comptes annuels au 31 décembre 2000 et pour l'examen limité des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2001 ;

- Examiné le rapport établi par le Cabinet DETROYAT & Associés mandaté pour procéder à une évaluation des Sociétés NATEXIS BANQUES POPULAIRES et BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES ;

- Mis en œuvre des diligences visant à nous assurer qu'aucun événement de nature à remettre en cause la valeur d'apport envisagée n'était intervenu depuis le 30 juin 2001 ;

- Procédé aux contrôles spécifiques en matière de Commissariat aux Apports.

2.2. Analyse des valeurs retenues

Les valeurs retenues dans le projet de traité d'apport correspondent aux valeurs nettes comptables des titres NATEXIS BANQUES POPULAIRES telles qu'inscrites dans les comptes, au jour de l'opération, des Sociétés apporteuses.

Cette valeur ressort à un montant inférieur :

- aux valeurs unitaires obtenues à la fois par la méthode des comparatifs boursiers et par la méthode de l'actif net réévalué déterminées par le Cabinet DETROYAT et Associés dans leurs études détaillées ;

- au cour de bourse moyen de novembre 2001 ;

- à la quote-part de situation nette comptable ressortant des états financiers consolidés établis au 30 juin 2001 attestés par les Commissaires aux Comptes.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'éléments susceptibles d'affecter la valeur globale des apports figurant dans le contrat d'apport.

Aucun événement significatif, intervenu depuis le 30 juin 2001 susceptible de remettre en cause la valeur des apports, n'a été porté à notre connaissance.

Dans le cadre de cette opération à caractère de restructuration interne, la valeur d'apport envisagée nous paraît acceptable.

III. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 657.938.756,99 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport augmentée de la prime d'émission.

Fait à Paris, le 4 décembre 2001

Rémy TABUTEAU **Jacques ZACKS** **Didier KLING**

Commissaires aux Apports